

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice :33
 présents25
 présents par procuration6
 absent0
 absents excusés2

OBJET :

Dispositif d'accueil et
 d'accompagnement éducatif
 pour les élèves exclus –
 Renouvellement de la convention
 cadre de partenariat entre la Ville de
 Soisy-sous-Montmorency
 et les Collèges Descartes et
 Schweitzer pour la période 2023/2025
 - approbation et autorisation donnée à
 M. le Maire pour signer les
 conventions-cadres

Le 15 décembre 2022, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 9 décembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. En raison du contexte sanitaire, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mmes Mary, Jason, MM. Naudet, About, Dachez, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Brasset, MM. Zontone, Zakaria, Malnati, Francine, Delaroche, Corceiro, Heubert, Amédéo, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Desrivières à M. About, Mme Fayol Da Cunha à Mme Umnus, M. Poisson à M. Le Maire, Mme Mebrek à Mme Mary, M. Studzinska à M. Zakaria, M. Bekare à M. Amédéo,

ABSENTS EXCUSÉS : M. Duranteau, Mme Oziel
SECRETARE : M. Surie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20221215-DEL2022121518-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 21 novembre 2019 approuvant la signature de conventions-cadres entre la Ville de Soisy-sous-Montmorency et chacun des collèges, Descartes et Schweitzer, relatives à la mise en place d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement éducatif en direction des élèves exclus,

VU le projet de convention-cadre à intervenir entre la Ville et les collèges Descartes et Schweitzer dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement éducatif en direction des élèves exclus,

VU l'avis de la Commission Politique de la Ville en date du 7 décembre 2022,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 8 décembre 2022,

CONSIDERANT que les années précédentes de contractualisation ont démontré l'intérêt de proposer, une prise en charge éducative afin d'éviter que les jeunes exclus ne se retrouvent livrés à eux-mêmes, sans aucune offre éducative spécifique, il est proposé de renouveler lesdites conventions pour une durée de 3 ans, selon les modalités initialement fixées,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Brasset,

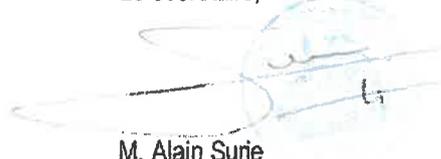
APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de la convention-cadre pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, intervenant entre la commune de Soisy-sous-Montmorency et chacun des collèges Schweitzer et Descartes pour la mise en œuvre d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement éducatif en direction des élèves exclus, pour la période 2023/2025,

AUTORISE M. le Maire à signer lesdites conventions et tous les actes afférents.

Le secrétaire,



M. Alain Surie

Le Maire

Vice-président délégué du Conseil départemental,



Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **20 DEC. 2022**
 Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Mis en ligne et/ou notifié le : **21 DEC. 2022**

21 DEC. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.